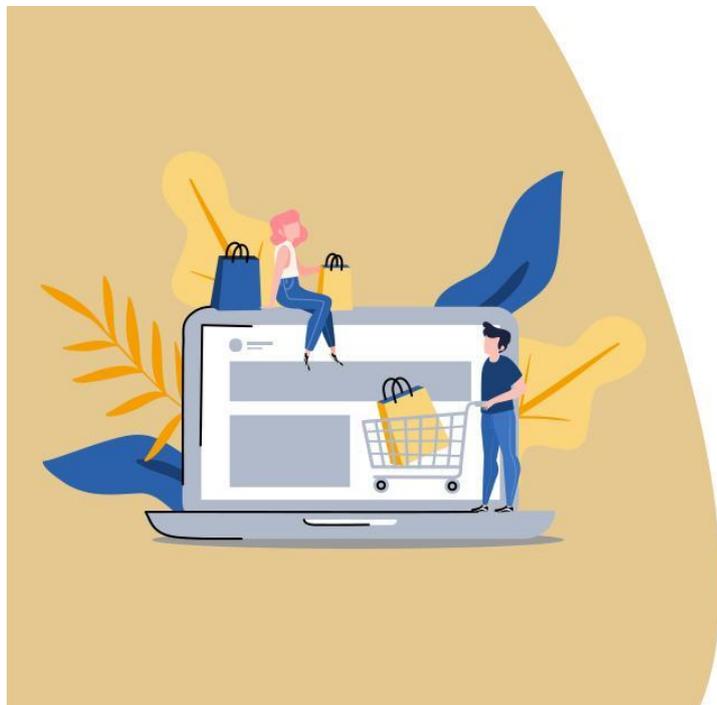


COVID-19 - les restaurateurs de Croissy s'adaptent

Croissy-sur-Seine soutient le commerce local en relayant toutes les actions permettant la continuité de son activité.

Du côté des restaurateurs de Croissy



Soutenons nos
RESTAURATEURS

Pensez au **click and collect**

et à la livraison jusqu'à la réouverture des restaurants.

Malgré le confinement, de nombreux restaurants croissillons se sont adaptés et proposent désormais une offre en livraison ou de commande à emporter.

- Malgré le confinement, de nombreux restaurants croissillons se sont adaptés et proposent désormais une offre en livraison ou de commande à emporter.
 - **Les enfants de coeur** en vente à emporter. Pour commander de la veille pour le lendemain : 0139764880 - 0686880327 / Détail des menus sur leur [page Facebook](#)
 - **La nonna** - Pizza à emporter du mercredi au dimanche soir 18:30-21h à emporter lanonnacroissy@gmail [dot] com (lanonnacroissy[at]gmail[dot]com) ou 0139762070 ou sur uber eat en livraison. [Page Facebook](#)
 - **Les impressionnistes** : Menus et plateaux de fruits de mer. À contacter au 06.08.20.88.28 ou 01.39.76.18.36 à partir de 10h pour récupérer vos commandes entre 12h et 14h ou entre 19h et 21h. [Page Facebook](#)[Menu du restaurant "les impressionnistes" \(.pdf - 406.48 Ko\)](#)
 - **La verrière** : Livraison du mardi au dimanche de 11h30 à 19h30 via Delivroo / uber eats - Infos au tel : 01 39 12 45 27. [Page Facebook](#) - vente à emporter avec une offre privilégié pour les Croissillons -10% sur la note, de l'épicerie fine pour les cadeaux de Noel. [La Carte de la Verrière \(.pdf - 212.54 Ko\)](#)
 - **Khun Thaï** : Vente à emporter – livraison uber eat le soir à partir de 18h - 01 39 76 93 92 -[Uber eat Site web](#)
 - **Club 108** : [Page Facebook](#)
 - **À Côté** : [Page Facebook](#)

Aide de la région île-de-France

La Région Île-de-France met en place en effet une subvention exceptionnelle de 1.000 euros pour les commerces, bars, cafés, restaurants et artisans confrontés à une fermeture administrative en novembre 2020 et ayant dû s'acquitter d'un loyer ce mois-là.

Plateforme pour faire la demande en ligne : <https://bit.ly/3qFCE3s>

Plus d'infos sur le dispositif : <https://bit.ly/39XUk3o>

Si vous êtes commerçants et que vous instaurez ces services, envoyez un mail à communication@croissy [dot] com, nous relaierons l'information ici !

Publié le 05 novembre 2020